



Commune de VOISEY (52)

*Enquête géologique concernant l'épandage
de lisier sur le territoire de la commune
pour le compte de la CO.BE.VI.HM*

Y. CHAMPETIER,
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département de Haute Marne

I - INTRODUCTION

=====

L'enquête géologique concernant l'épandage de lisier sur le territoire de la commune de VOISEY est demandée par la CO.BE.VI.HM. (Coopérative Bétail et Viande de la Haute-Marne), pour Monsieur RUPT, Gérant du GAEC du Pré Henry (52 - VOISEY).

La capacité de la porcherie, située au lieu-dit "Bas du Pré Henry", est de 50 porcs. Elle possède une fosse à lisier de 100 m³ ainsi qu'une aire à fumier bétonnée de 40 m².

Les terrains proposés pour l'épandage du lisier sont d'après la toponymie de la carte au 1/25.000 :

25 ha ...	La Fosse Paradis
3 ha ...	Le Provarchamps
5 ha ...	La Combe Hurotte
3 ha ...	Nouillemont
3 ha ...	Le Bas du Rousse
7 ha ...	La crête entre Bas du Rousse, la Combe Lagasse et le Haut des Oies
15 ha ...	Chanoi les Moulins
10 ha ...	Les Renouillères

Soit au total une superficie de 77 ha, reconnue suffisante pour l'épandage du lisier de 770 porcs présents par an (circulaire du Ministère de l'Agriculture, n° DARSSE 236.71.5025 du 15.04.1971).

II - SITUATION TOPOGRAPHIQUE DES EMPLACEMENTS PREVUS

=====

Certaines surfaces d'épandage sont situées sur les hauteurs bordant le vallon tracé par le ruisseau dit "Le Malerupt".

. La Fosse Paradis	. Provarchamps
. La Combe Hurotte	. Le Bas du Rousse

Topographiquement, ces zones intéressent les eaux sauvages d'écoulant en direction du ruisseau de "Le Malerupt".

Deux zones sont plus éloignées du dit vallon (Noillemont et le Haut des Oies), et doivent normalement présenter des écoulements en direction du ruisseau de "La Gueuse". Il est à noter que celui-ci est assez éloigné des zones d'épandage en question.

Enfin, trois zones sont prévues au Sud de Voisey (Les Renouillères, Chanoi les Moulins et 6 ha à l'Ouest de la D.123, entre Lavau et la cote 253).

III - SITUATION GEOLOGIQUE DES EMPLACEMENTS

L'ensemble des zones choisies pour l'épandage du lisier sont installées sur des terrains cartographiés en Muschelkalk supérieur, correspondant à l'ensemble :

- Lettenkohle
- Dolomie de Vittel
- Couches à Cératites

Il peut se présenter localement des placages de marnes irisées du Keuper. Les visites effectuées sur le terrain permettent de situer les surfaces intéressées par l'épandage, sur ces trois termes cartographiques qui sont ici très dolomitiques. Dans le front de taille de la carrière de "la Dolomie Française", l'on peut voir un ensemble de dalles dolomitiques de 0,10 à 0,50 m d'épaisseur séparées par des joints marneux de 0,01 à 0,05 m. La partie supérieure des terrains montre bien les niveaux rubéfiés ou versicolores de la Lettenkhole. L'on se trouve là à l'extrême base des argiles versicolores de la Lettenkohle, soit au-dessus d'un aquifère possible.

IV - SITUATION DES CAPTAGES D'EAUX POTABLES

1) Commune de Voisey

Cette commune est alimentée par un captage de source situé au lieu-dit "Le Moulin d'en Haut", à peu près à la hauteur des carrières de "La Dolomie". Les eaux alimentant ce captage peuvent provenir des vallons de la Combe Buet et de la Combe Hurotte. De même, le site de Provarchamp peut être impliqué dans l'alimentation de ce captage. Il y a donc lieu de supprimer comme implantation possible : la Combe Hurotte (5 ha) et Provarchamp (3 ha).

2) Commune de Neuville les Voisey

Alimentée par un captage au lieu-dit "Le Tranchot", ayant fait l'objet d'une enquête géologique en mars 1951. L'alimentation de ce captage, d'après le rapport géologique, se fait à partir du Muschelkalk qui présente un léger pendage général vers le Sud. En fait, il apparaît d'après la documentation et la morphologie, qu'une faille SSW-NNE passant par le ruisseau de Provercourt, le Bois de Neuville, Neuville les Voisey et Melay, doit jouer un rôle dans l'alimentation du captage en assurant un drainage du SSW vers le NNE. Cette faille sépare la zone de captage des zones d'épandage qui, compte-tenu de leur éloignement, ne se présentent pas comme un inconvénient vis-à-vis du captage.

3) Commune de Melay

Cette commune est alimentée par une source captée au site de Poncelet. Le plan d'implantation du captage communiqué par la commune, place celui-ci sur un autre versant. Il n'y a donc pas risque de pollution.

V - DELIMITATION DES ZONES POSSIBLES D'EPANDAGE DU LISIER

=====

A) Zones à exclure

Afin de protéger le captage de Voisey, installé au site de "La Dolomie", il y a lieu de ne pas retenir les zones suivantes pour l'épandage de lisier :

- . La Combe Hurotte (5 ha)
- . Provarchamps (3 ha)

B) Zones d'épandage

Compte-tenu des données géologiques et des captages connus, le géologue donne son accord pour l'épandage de lisier sur les zones suivantes :

- | | |
|--|-------|
| 1 - La fosse Paradis | 25 ha |
| 2 - Noillemont | 3 ha |
| 3 - Le Bas du Rousse | 3 ha |
| 4 - La crête entre Bas du Rousse,
La Combe Lagasse et le Haut
des Oies | 7 ha |

- | | |
|--|-------|
| 5 - Entre la D.123 et le Moulin
de la Harpe | 6 ha |
| 6 - Chanoi les Moulins | 15 ha |
| 7 - Les Renouillères | 10 ha |

Soit au total une superficie de 69 ha.

Vu,

Fait à Nancy, le 24 février 1975



L. DEMASSIEUX,
Collaborateur Principal
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département de Haute Marne



Y. CHAMPETIER,
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département de Haute Marne